

Questions au Feuilleton

ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Non. a) M. Hamilton aurait visité le Canada afin de faire connaître son livre «My Queen and I». b) La visite aurait été organisée par la General Publishing Co. Ltd., Toronto.

2. Aucun paiement direct n'a été fait à M. Hamilton. Le programme de télévision *Take 30* a effectué un paiement à la General Publishing Co. Ltd., ce qui a assuré l'interview en premier de M. Hamilton aux ondes de *Take 30*.

3. À la connaissance de Radio-Canada, la visite a duré sept jours, et l'a conduit à Toronto et à Hamilton.

4. Pour Radio-Canada, une interview à la télévision, *Take 30*, le 31 mars 1975; animateurs: Adrienne Clarkson et Paul Soles—une interview à la radio, *This Country in the Morning*, 1^{er} avril 1975; animateur: Michael Enright.

5. Les questions abordées au cours des deux interviews furent les suivantes: le livre de M. Hamilton, ses opinions sur la monarchie, ce que coûte la monarchie aux contribuables britanniques, le droit qu'a la monarchie de ne pas révéler le montant de sa fortune personnelle et la monarchie par rapport au Commonwealth.

6. Non.

7. À la connaissance de la Société, M. Hamilton n'était pas accompagné au cours de sa visite.

8. Voir la réponse à la partie 7.

9. Pas par la Société Radio-Canada.

LE «CANADIAN MILITARY JOURNAL»

Question n° 2287—M. Coates:

1. Le *Canadian Military Journal* est-il une publication indépendante ou est-il subventionné de quelque manière par le gouvernement et, dans l'affirmative, a) par quel ministère, b) quelle est la somme globale des subventions accordées jusqu'à présent?

2. a) Combien d'éditions paraissent annuellement, b) combien d'exemplaires sont tirés pour chaque édition, c) quelles sont les modalités de distribution?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères fédéraux m'informent comme suit: 1. Oui. a) Aucun. b) Sans objet.

2. a) 4. b) Inconnue. c) Inconnue.

LES JEUX OLYMPIQUES—LES CHEFS D'ÉTAT ET DIGNITAIRES ÉTRANGERS

Question n° 2334—M. Schumacher:

Le gouvernement a-t-il pris ou se propose-t-il de prendre des dispositions en vue a) du transport vers le Canada et du retour, b) de l'hébergement, c) de l'accueil, d) du déplacement au Canada, de tout chef d'État ou haut dignitaire étranger dans le cadre des Jeux olympiques à Montréal en 1976 et, dans l'affirmative, (i) quelle est la nature ou la nature proposée de telles dispositions (ii) quel coût est prévu dans chaque cas?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement n'a pas l'intention d'inviter officiellement les hauts dignitaires d'autres pays à séjourner au Canada à l'occasion des Jeux olympiques. Si ces derniers décident de se rendre au Canada pour assister aux Jeux, le gouvernement considérera qu'il s'agit de visites à caractère personnel. Il prendra cependant les mesures qui s'imposent en vue d'assurer la sécurité de ces visiteurs et de leur rendre tous les égards qui leur sont dus. En réponse aux questions précises: a) le transport ne sera assuré ni à destination ni au départ du Canada; b) aucun logement ne sera fourni, mais le gouvernement a

[M. Sharp.]

offert son aide pour trouver des logements appropriés; c) aucune décision n'a été prise au sujet de l'accueil et d) des automobiles avec chauffeur seront mises à la disposition des chefs d'État et de certaines autres catégories de hauts dignitaires. Il est proposé de prévoir au budget des crédits de \$200,000 au titre des dépenses protocolaires liées aux Jeux olympiques. Ces crédits couvriront la location des automobiles avec chauffeur, l'affectation des agents de liaison, certaines formalités d'accueil et autres dépenses protocolaires. Comme nous ignorons encore le nombre de visiteurs attendus et la durée de leur séjour au Canada, il est impossible d'établir avec précision le coût de l'opération.

L'AIDE FINANCIÈRE À LA CANADIAN GENERAL ELECTRIC DE PORT HAWKESBURY (N.-É.)

Question n° 2342—M. Hogan:

1. Quels prêts, subventions ou subventions conditionnelles le gouvernement a-t-il consentis à la *Canadian General Electric* pour la construction et l'exploitation d'installations destinées à fournir des services auxiliaires à l'usine d'eau lourde de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) en vertu des dispositions a) de la Loi stimulant le développement de certaines régions, b) de la Loi sur les subventions au développement régional, c) de la Loi sur les subventions au développement régional—Programme de subventions aux régions spéciales, d) d'autres programmes?

2. Quels sont, a) les montants, b) la période prévue pour les versements que la CGE fera au gouvernement pour rembourser ces prêts et subventions?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: 1. a) La *Canadian General Electric* a présenté une demande de subvention qu'elle a obtenue en vertu des dispositions de la loi stimulant le développement de certaines régions. On a déterminé le montant de la subvention en fonction de la formule d'octroi stipulée au paragraphe 4(1) et à l'annexe 1 de la loi. Basée sur le coût d'immobilisation approuvé de l'établissement, la subvention accordée s'élève à \$5,000,000. b) Aucun. c) Aucun. d) Aucun.

2. Les subventions au développement octroyées aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions n'impliquent aucun remboursement de la part du bénéficiaire si ce dernier se conforme aux modalités de la loi et des règlements. La *Canadian General Electric* a satisfait à toutes les exigences de la Loi pendant la période prescrite; la subvention n'est donc pas remboursable.

RADIO-CANADA—LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX JEUNES ENFANTS

Question n° 2450—M. Herbert:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention d'augmenter le nombre de ses programmes destinés aux jeunes enfants?

2. À quelle heure, chaque matin avant neuf heures, peut-on capter, dans la région de Montréal, des émissions pour enfants en anglais a) des stations de télévision de Montréal, b) des stations de télévision des États-Unis, transmises dans la région montréalaise?

3. À quelle heure, chaque matin avant neuf heures, peut-on capter, dans la région de Montréal, des émissions pour enfants en français?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui a trait à la Société Radio-Canada et au Conseil de la radio-télévision canadienne: 1. Les réseaux anglais et français de Radio-Canada réaliseront des mini-émissions pour